

Rapport de la Sélection internationale Lettres 2022.

Département Géographie et Territoires

En 2022, le département Géographie et Territoires a reçu et examiné 7 dossiers. 1 candidate a été déclarée admissible et a été admise.

1. Le dossier d'admissibilité

Le jury de la session 2022 se félicite du nombre croissant de dossiers reçus et de la diversité des profils des candidats. Il regrette toutefois que certaines de ces candidatures ne présentent pas un sujet plus précis et/ou développé. L'adéquation avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département Géographie et Territoires, et plus généralement de l'ENS dont la mission première est de former les étudiants à la recherche, doit aussi être mieux prise en compte. Enfin, il est rappelé que les candidatures au Concours de la Sélection Internationale sont distinctes des candidatures pour le parcours « Géographie et Géopolitique » du Master Humanités ENS-PSL. Les candidats sont donc invités à se renseigner en amont sur les différentes voies d'entrée à l'ENS et sur les différents masters qu'ils auront la possibilité de suivre en lien avec leur projet personnel.

Les dossiers des candidats sont examinés au regard :

- de la qualité de leur parcours et de l'excellence de leurs résultats ;
- de l'originalité, de la cohérence et de la pertinence du projet de recherche proposé ;
- de l'adéquation de ce projet avec les orientations pédagogiques et scientifiques du département ;
- de la manière dont ils envisagent plus largement leur scolarité au sein du département, de l'ENS et en-dehors.

L'admission repose sur deux épreuves qui s'effectuent à distance : un écrit et un oral.

2. L'épreuve écrite d'admission

Chaque candidat est invité à commenter un article scientifique en lien avec le projet de recherche présenté dans son dossier et choisi à cet effet par le jury. Les candidats ont ainsi à :

- élaborer un résumé critique de l'article proposé ;
- discuter l'article par rapport à leur projet de recherche.

Pour la première partie de l'épreuve, il est attendu des candidats qu'ils soient capables de produire avec concision un résumé véritablement critique, c'est-à-dire en soulignant non seulement les apports, mais aussi les limites éventuelles, tout en le mettant en perspective avec la littérature existante sur le sujet. La seconde partie de l'épreuve ne doit pas, quant à elle, servir de prétexte à une simple présentation du projet de recherche des candidats. Charge à eux de montrer en quoi le texte proposé peut nourrir leur réflexion, que ce soit sur le plan théorique, méthodologique ou épistémologique. Enfin, le jury tient à rappeler qu'une bonne maîtrise de la langue française est une exigence de ce concours, à l'écrit comme à l'oral.

3. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en une audition de 20 minutes. Les candidats sont tout d'abord invités à présenter leur projet scientifique, académique et professionnel (10 minutes maximum). S'en suit un entretien avec le jury, qui a pour enjeu de démontrer l'intérêt et le réalisme du projet de recherche présenté par les candidats, ainsi que la cohérence et la pertinence de leur candidature au sein département Géographie et Territoires au regard de leur parcours universitaire et de leur projet professionnel (10 minutes maximum). Là encore, le jury invite les candidats à bien se renseigner sur l'offre pédagogique du département Géographie et Territoires et de l'ENS avant de candidater.